



France : le groupe de Tarnac sera jugé, mais pas pour terrorisme



Yildune Levy (ici en 2009) et Julien Coupat seront jugés en correctionnelle.
Photo : AFP

Julien Coupat et **Yildune Levy** sont renvoyés devant un tribunal correctionnel pour une tentative de sabotage d'une ligne TGV en 2008, mais la cour d'appel de Paris a écarté toute dimension terroriste au délit.

Après sept années d'enquêtes et de polémiques, Julien Coupat et les membres du groupe de Tarnac vont bien se retrouver sur le banc des prévenus. Mais pour un procès *a minima*, ou en tout cas très éloigné de l'ampleur donnée aux faits à l'époque.

Le 10 novembre 2008, après un week-end marqué par plusieurs incidents sur des lignes TGV, la garde des Sceaux de l'époque, **Michèle Alliot-Marie**, avait vu dans ce dossier la résurgence d'une extrême gauche radicale et violente. Pour le parquet, aucun doute : en sabotant les lignes de train, le groupe de Tarnac souhaitait renverser l'État et détruire la société.

L'abandon des poursuites terroristes est donc un immense revers pour le parquet de Paris, se félicite la défense. « *Vous n'avez plus finalement qu'un seul fait de dégradation et détérioration qui va être jugé devant le tribunal correctionnel, et qui risque d'ailleurs de se solder par une relaxe, tant les éléments à charge sont tout de même très rares à l'encontre de Yildune Levy et Julien Coupat, fait valoir M^e Marie Dosé. Quant au reste, on se retrouve avec des infractions de faux ou de refus de prélèvement ADN. C'est un dossier qui se dégonfle complètement. À s'acharner à vouloir démontrer que ces faits étaient des faits de terrorisme, le parquet a perdu.* »

Rappelant que tous les accusés nient les faits, les avocats de la défense espèrent désormais obtenir la relaxe au tribunal. ♦